

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : RC-300 noir

No de produit : 329544

Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit

RC-300 noir

Synonymes

Pare-vapeur/produit d'étanchéité pour revêtement calorifuge à base d'eau

Famille chimique

Produit d'étanchéité

Utilisation du produit

Revêtement pour isolation en mousse; Produit d'étanchéité pour les extrémités coupées de revêtements de gaines en fibre de verre et l'isolation de gaines enveloppées; Pares-vapeur pour les refroidisseurs de liquides; Applications d'isolation des conduits à vapeur.

Restrictions d'utilisation

Pour un usage industriel uniquement.

Détails du fournisseur de la fiche technique de santé et de sécurité

DynAir Inc.
2055 Blvd Hymus
Dorval, QC H9P 1J8
Canada
www.carlislehvac.com

Numéros de téléphone :

Assistance relative à la FTSS : 972-442-6545

Assistance technique : 888-229-2199

Service à la clientèle : 888-229-0199

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conforme à l'Annexe 1 du Règlement sur les produits dangereux (HPR) (SOR/2015/17)

Aucune mesure nécessaire selon les critères de classification.

Éléments d'étiquetage SGH**Symbole(s)**

Aucune mesure nécessaire selon les critères de classification.

Mention d'avertissement

Aucune mesure nécessaire selon les critères de classification.

Mention(s) de danger

Aucune mesure nécessaire selon les critères de classification.

Mise(s) en garde**Prévention**

Aucune mesure nécessaire selon les critères de classification.

Intervention

Aucune mesure nécessaire selon les critères de classification.

Stockage

Aucune mesure nécessaire selon les critères de classification.

Élimination

Éliminer le contenu ou le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale ou internationale.

Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible.

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : RC-300 noir

No de produit : 329544

Section 3 : COMPOSITION ET RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Numéro CAS	Nom du composant	Pourcentage
1317-65-3	Calcaire	5-15
14808-60-7	Quartz	0,1-1

Section 4 : PREMIERS SOINS

Description des mesures nécessaires

En cas d'exposition ou de question : communiquer avec un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut respirer confortablement. Obtenir des soins médicaux, au besoin.

Peau

Laver la peau exposée avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. En cas d'irritation de la peau, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Yeux

Laver les yeux à grande eau pendant 15 minutes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et s'ils peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas d'ingestion.

Symptômes/effets les plus importants**Aigus**

Aucune information sur des effets indésirables importants.

Différés

Aucune information sur des effets indésirables importants.

Indication de consultation médicale d'urgence et traitement spécial requis

Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

Section 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs**Agents extincteurs appropriés**

Utiliser de la poudre extinctrice, du dioxyde de carbone, de la mousse anti-alcool ou de l'eau.

Agents extincteurs non appropriés

Aucun connu.

Dangers spécifiques au produit

Léger risque d'incendie. Les contenants fermés peuvent s'ouvrir ou exploser à l'exposition de la chaleur.

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone, oxydes d'azote, hydrocarbures

Note à l'attention des pompiers

Afin de se protéger des éventuelles expositions, les pompiers doivent porter une tenue de sécurité incendie complète comprenant un appareil respiratoire autonome (ARA). Ne pas inhaler de produit ou de substances produites par la combustion.

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : RC-300 noir**No de produit : 329544****Mesures de lutte contre l'incendie**

Retirer le produit de la zone d'incendie. Rester face au vent et éviter les zones à bas niveau.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Porter un équipement et des vêtements de protection individuels, voir la Section 8.

Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

Absorber avec de la terre, du sable ou tout autre matière non combustible, et transférer dans le contenant. Endiguer en vue d'une élimination ultérieure. Éliminer conformément à tous les règlements en vigueur.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Ce produit contient de la silice cristalline, une substance cancérigène reconnue : ne pas broyer ou sabler. Se procurer des instructions spéciales avant utilisation. Manipuler uniquement une fois toutes les mesures de sécurité lues et comprises. Porter des gants, des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage. Ne pas respirer la poussière, les émanations, les gaz, le brouillard, les vapeurs et les gouttelettes fines. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. **TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.**

Mesures de sécurité de stockage et incompatibilités

Garder le produit sous clé.

Entreposer le produit dans un endroit bien aéré. Conserver à une température supérieure à 0 °C. Conserver à une température inférieure à 45 °C. Maintenir les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne pas couper, percer ou souder sur ce contenant ou près de celui-ci. Tenir à l'écart des substances incompatibles.

Substances incompatibles

Acides forts, agents oxydants forts

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition aux composants

Calcaire	1317-65-3
Alberta	10 mg/m3 MPT
Colombie-Britannique	10 mg/m3 MPT de poussière totale; 3 mg/m3 MPT de fraction respirable
	20 mg/m3 LECT de poussière totale
Nouveau-Brunswick	10 mg/m3 MPT de particules ne contenant pas d'amiante et < 1 % de silice cristalline
Territoires du Nord-Ouest	10 mg/m3 MPT

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : RC-300 noir

No de produit : 329544

	20 mg/m3 LECT
Nunavut	10 mg/m3 MPT
	20 mg/m3 LECT
Québec	10 mg/m3 VEMPT de poussière totale (calcaire, ne contenant pas d'amiante et < 1 % de silice cristalline)
Saskatchewan	10 mg/m3 MPT
	20 mg/m3 LECT
Yukon	30 mppcf MPT; 10 mg/m3 MPT
	20 mg/m3 LECT
Quartz	14808-60-7
Alberta	0,025 mg/m3 MPT de particules respirables
Colombie-Britannique	0,025 mg/m3 MPT respirables
Manitoba	0,025 mg/m3 MPT de particules respirables
Nouveau-Brunswick	0,1 mg/m3 TWA respirable fraction
Territoires du Nord-Ouest	0,05 mg/m3 MPT de fraction respirable
Nouvelle-Écosse	0,025 mg/m3 MPT de particules respirables
Nunavut	0,05 mg/m3 MPT de fraction respirable
Ontario	0,1 mg/m3 MPT (réglementation sur les substances désignées) respirables
Île-du-Prince-Édouard	0,025 mg/m3 MPT de particules respirables
Québec	0,1 mg/m3 VEMPT de poussière respirable
Saskatchewan	0,05 mg/m3 MPT de fraction respirable
Yukon	300 particules/mL MPT
ACGIH :	0,025 mg/m3 MPT de particules respirables

Valeur limite biologique

ACGIH - Valeurs limites d'exposition - Indices biologiques d'exposition (IBE)

Les composants de ce produit n'ont pas de valeur limite biologique.

Mesures techniques

Fournir une ventilation adéquate. Respecter les limites d'exposition en vigueur.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection résistantes aux éclaboussures et un masque de protection faciale. Mettre à disposition une douche oculaire et une douche d'urgence à proximité immédiate du lieu de travail.

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : RC-300 noir**No de produit : 329544****Protection de la peau**

Porter une tenue de travail appropriée.

Protection des voies respiratoires

Le type d'appareils respiratoires utilisé dépend du niveau d'exposition. Il est recommandé d'utiliser un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque complet lors des opérations de remplacement. Disponible en cas d'urgence.

Recommandations concernant les gants

Porter des gants de protection. Produits recommandés : Hycron(R), Néoprène, nitrile.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Latex couleur gris au noir	État physique	Liquide
Odeur	Légère, ammoniac	Couleur	Du gris au noir
Seuil olfactif	Non disponible	pH	9 - 9,5
Point de fusion	Non disponible	Point d'ébullition	100 °C (212 °F)
Point de congélation	Non disponible	Taux d'évaporation	42-46 % de volatilité
Plage de points d'ébullition	Non disponible	Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible
Auto-inflammation	Non disponible	Point d'éclair	Non disponible
Limite inférieure d'explosivité	Non disponible	Décomposition	Non disponible
Limite supérieure d'explosivité	Non disponible	Tension de vapeur	17 mm Hg (à 20 °C/68 °F)
Densité de vapeur (air = 1)	< 1	Densité relative (eau = 1)	Non disponible
Hydrosolubilité	Soluble	Coefficient de partage : n-octanol/eau	Non disponible
Viscosité	35 Keps	Solubilité (autre)	Non disponible
Densité	1,26 (relative)	COV	33 g/L (eau exclue)

Autre information

Aucune information supplémentaire disponible.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucun risque de réactivité prévu.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : RC-300 noir**No de produit : 329544****Conditions à éviter**

Éviter la chaleur, les flammes, les étincelles et toutes sources d'inflammation. Éviter le contact avec les substances incompatibles.

Substances incompatibles

Acides forts, agents oxydants forts

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone, oxydes d'azote, hydrocarbures

Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables**Inhalation**

Aucune information sur des effets indésirables importants.

Contact avec la peau

Aucune information sur des effets indésirables importants.

Contact avec les yeux

Peut causer une légère irritation des yeux.

Ingestion

Aucune information sur des effets indésirables importants.

Toxicité aiguë et chronique**Analyse des composants : DL50/CL50**

Les composants de ce produit ont été testés sur diverses sources. Les résultats sont publiés ci-dessous :

Calcaire (1317-65-3)

Rat, oral, DL50 : 6 450 mg/kg

Données sur la toxicité du produit**Estimation de toxicité aiguë**

Cutané	> 2 000 mg/kg
Inhalation - Poussière et brouillard	> 5 mg/L
Oral	> 2 000 mg/kg

Effets immédiats

Aucune information sur des effets indésirables importants.

Effets différés

Aucune information sur des effets indésirables importants.

Données relatives à l'irritation ou la corrosivité

Peut causer une légère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Aucune information sur des effets indésirables importants.

Sensibilisation cutanée

Aucune information sur des effets indésirables importants.

Cancérogénicité des composants

Quartz	14808-60-7
ACGIH :	A2 – Probablement cancérogène pour les humains
CIRC :	Monographie 100C [2012]; Monographie 68 [1997] (groupe 1 [cancérogène pour les humains])
NTP :	Cancérogène avéré pour l'homme

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : RC-300 noir

No de produit : 329544

DFG :	Catégorie 1 (provoque le cancer chez l'homme; fraction inhalable)
OSHA :	Présent
NIOSH :	cancérogènes de travail potentielles

Mutagenicité des cellules germinales

Aucune information sur des effets indésirables importants.

Données sur les effets tumorigènes

Aucune information sur des effets indésirables importants.

Génésotoxicité

Aucune information sur des effets indésirables importants.

Toxicité pour certains organes spécifiques : exposition unique

Aucun effet cible important n'a été signalé.

Toxicité pour certains organes spécifiques : exposition répétée

Aucun effet cible important n'a été signalé.

Risques liés à l'aspiration

Aucune donnée disponible.

Troubles médicaux aggravés par l'exposition

Aucune donnée disponible.

Information supplémentaire

Aucune information supplémentaire disponible.

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Éviter le rejet dans l'environnement.

Analyse des composants : toxicité aquatique

Calcaire	1317-65-3
Poisson	Poisson, CL50, h > 200 mg/L

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible pour ce produit.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible pour ce produit.

Mobilité

Aucune information disponible pour ce produit.

Autre toxicité

Aucune information supplémentaire disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Éliminer le contenu ou le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale ou internationale.

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : RC-300 noir

No de produit : 329544

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information du Ministère des Transports des États-Unis :

Numéro ONU/NA : Non réglementé

Information relative à l'IATA :

Numéro ONU : Non réglementé

Information relative au TDG :

Numéro ONU : Non réglementé

Informations IMDG :

Numéro ONU : Non réglementé

Recueil de règles sur les transporteurs de produits chimiques à l'échelle internationale

Ce produit ne contient aucun produit chimique nécessaire pour qu'il soit reconnu comme produit chimique dangereux en vrac par le code IBC.

Section 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Règlement au Canada

CEPA - Liste des substances d'intérêt prioritaire

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Substances appauvrissant la couche d'ozone

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Conseil canadien des ministres de l'environnement - Recommandations canadiennes pour la qualité des sols

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Conseil canadien des ministres de l'environnement - Recommandations canadiennes pour la qualité de l'eau

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Règlements fédéraux des États-Unis

Ce produit ne contient aucun des produits chimiques devant être identifiés, conformément à la section 302 (40 CFR 355 annexe A) et à la section 313 (40 CFR 372.65) du SARA, au CERCLA (40 CFR 302.4), au TSCA 12(b), et/ou nécessitant un plan de sécurité des procédés de l'OSHA.

Section 311/312 du SARA (sous-parties B et C du 40 CFR 370)

Danger immédiat pour la santé : Oui **Danger chronique pour la santé :** Oui **Risque d'incendie :** Non **Pression :** Non **Réactivité :** Non

Analyse des composants – Inventaire

Calcaire (1317-65-3)

É.-U.	CA	AU	CHN	UE	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Oui	NSL	Oui	Oui	EIN	Oui	Oui	Oui	Non

KR - REACH CCA	MEX	NZL	PHL	TH-TECI	TW	VN (provisoire)
Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : RC-300 noir

No de produit : 329544

Quartz (14808-60-7)

É.-U.	CA	AU	CHN	UE	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Oui	LIS	Oui	Oui	EIN	Oui	Oui	Oui	Non

KR - REACH CCA	MEX	NZL	PHL	TH-TECI	TW	VN (provisoire)
Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Classement HMIS

Risque pour la santé : 1* Risque d'incendie : 1 Réactivité : 0

Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême * = Danger chronique

Classement NFPA

Risque pour la santé : 1 Risque d'incendie : 1 Instabilité : 0

Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême

Récapitulatif des changements

Nouvelle fiche technique de santé et de sécurité : 24 septembre 2020

Sigles/Légende

ACGIH – American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux) ; ADR – Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route ; AU – Australie ; DBO – Demande biochimique en oxygène ; C – Celsius ; CAN – Canada ; CAS – Chemical Abstracts Service ; CERCLA – Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act ; CLP – Classification, étiquetage et emballage ; CHN – Chine ; RPC – Règlements sur les produits contrôlés ; DFG – Deutsche Forschungsgemeinschaft (Fonds scientifique allemand) ; DOT – Département des transports des États-Unis ; DSD – Directive sur les substances dangereuses ; LIS – Liste intérieure des substances ; CEE – Communauté économique européenne ; EINECS – Inventaire européen des produits chimiques commercialisés ; EPA – Environmental Protection Agency (Agence de protection de l'environnement) ; UE – Union européenne ; F – Fahrenheit ; CIRC – Centre international de recherche sur le cancer ; IATA – Association internationale du transport aérien ; OACI – Organisation de l'aviation civile internationale ; LDI – Liste de divulgation des ingrédients ; DIVS – Danger immédiat pour la vie ou la santé ; IMDG – Code maritime international des marchandises dangereuses ; JPN – Japon ; Kow – Coefficient de partage octanol/eau ; KOR – Corée du Sud ; LIE – Limite inférieure d'explosivité ; LLV – Valeur limite de niveau d'exposition ; LOLI – List Of Lists™ – Base de données de réglementation de ChemADVISOR ; MAK – Maximum Concentration Value in the Workplace (Concentration maximale sur le lieu de travail) ; VLEP – Valeur limite d'exposition professionnelle ; NFPA – National Fire Protection Agency (Association américaine de protection contre l'incendie) ; NIOSH – National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national pour l'hygiène et la sécurité au travail) ; NJTSR – New Jersey Trade Secret Registry (Registre des secrets commerciaux du New Jersey aux États-Unis) ; NTP – National Toxicology Program (Programme national de toxicologie) ; NZL – Nouvelle-Zélande ; OSHA – Occupational Safety and Health Administration (Administration américaine pour la santé et la sécurité au travail) ; PHL – Philippines ; RCRA – Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la conservation et la récupération des ressources) ; REACH – Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques ; RID – Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses ; SARA – Superfund Amendments and Reauthorization Act (Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement) ; LECT – Limite d'exposition de courte durée ; TMD – Transport de marchandises

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : RC-300 noir

No de produit : 329544

dangereuses ; TSCA – Toxic Substances Control Act (Loi sur le contrôle des substances toxiques) ;
MPT – Moyenne pondérée dans le temps ; LSE – Limite supérieure d’explosivité ; É.-U. – États-Unis.

Autre information

Avis de non-responsabilité :

Les informations contenues dans ce document reposent sur des données et des renseignements à notre disposition et reflètent notre meilleur jugement professionnel. Ce produit peut être partiellement formulé avec des composants achetés auprès d’autres sociétés. Dans de nombreux cas, en particulier lorsque des matériaux exclusifs ou couverts par le secret industriel sont utilisés, CCWI Company doit se fonder sur l’évaluation des risques de tels composants effectuée par le fabricant ou l’importateur du produit. Aucune garantie, expresse ou implicite, n’est donnée quant à la nature marchande des renseignements et données fournis, ni quant à leur adéquation à une finalité ou un usage déterminé. Les résultats attendus de l’utilisation de ces informations ou de toute autre information n’enfreignent aucun brevet. Les informations contenues dans le présent document peuvent être appliquées dans des conditions d’utilisation hors de notre contrôle et pouvant nous être inconnues, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats d’une telle application. Ces informations sont fournies à la condition que leur destinataire puisse prendre sa propre décision quant à l’adéquation du produit pour son utilisation spécifique.